



## Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

### PROVINCE DE QUÉBEC

### MRC DE PIERRE-DE SAUREL

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 9 décembre 2025, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Salle Communautaire Chapdelaine, située au 878, rue Saint-Pierre. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

#### Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M <sup>me</sup> Laurence Hamelin	Conseillère district # 1	Présente
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M <sup>me</sup> Diane Hovington	Conseillère district # 4	Présente
M <sup>me</sup> Cynthia Levesque	Conseillère district # 5	Présente
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

#### Autres présences :

Francis Dubreuil, directeur général et greffier-trésorier adjoint par intérim;

Michèle Bérubé, directrice générale par intérim et responsable de l'urbanisme;

---

## 1. OUVERTURE

### 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

### 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

### 2025-12-280 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Madame Diane Hovington :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis:

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-281 1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

---

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 18 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Cynthia Levesque :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de novembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2. ADMINISTRATION**

**2025-12-282 2.1 DÉSIGNATIONS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE TRAVAIL DE LA MUNICIPALITÉ**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer les élus sur les différents comités de travail suivant l'élection du 2 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le maire siège d'office sur l'ensemble des comités;

CONSIDÉRANT QUE les désignations seront valides jusqu'au la prochaine résolution du conseil à cet effet ou jusqu'à la fin du mandat des élus désignés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Cynthia Levesque :

De désigner au comité loisir, MADA et le comité de la fête d'été Diane Hovington, Laurence Hamelin, Cynthia Lévesque et Guy Nadon

De désigner sur le comité des travaux publics et de la circulation Guy Nadon, Martin Évangéliste et Martin Larivière

De désigner sur le comité du service de sécurité incendie Diane Hovington et Martin Évangéliste;

De désigner sur le comité des finances et des ressources humaines Guy Nadon et Laurence Hamelin;

De désigner sur le comité consultatif d'urbanisme et de démolition Martin Larivière, Martin Évangéliste et Cynthia Lévesque;

De créer le comité en environnement et développement durable et d'y désigner Laurence Hamelin;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-283 2.2 DÉSIGNATION DU PRO-MAIRE**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit désigner un maire suppléant désigné ci-après comme pro-maire;

CONSIDÉRANT QUE la désignation sera valide jusqu'à la prochaine résolution du conseil à cet effet ou jusqu'à la fin du mandat de l'élue désigné;

Il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Martin Larivière :

De désigner Laurence Hamelin au poste de pro-maire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-284 2.3 DÉSIGNATION D'UN COSIGNATAIRE POUR LES CHÈQUES DE LA MUNICIPALITÉ**

---

CONSIDÉRANT QUE madame Laurence Hamelin a été désignée pro-maire et que ses diposnibilités sont compatibles avec les besoins de la Municipalité pour la signature d'effets bancaires ou chèques;

Il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Madame Diane Hovington :

D'autoriser Mme Laurence Hamelin à signer les effets bancaires, chèques ou tout autre document relatif au compte bancaire de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu auprès de Desjardins à titre de cosignataire et le cas échéant en remplacement du maire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-285 2.4 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA MRC**

---

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement social de la MRC compte un représentant élu pour chaque Municipalité du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

De désigner Guy Nadon représentant de la Municipalité sur le comité de développement social de la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-286 2.5 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CULTUREL DE LA MRC**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut recommander la nomination d'un élu local sur le comité culturel de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Diane Hovington :

De recommander la désignation de Martin Larivière sur le comité culturel de la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-287 2.6 DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À TITRE DE REPRÉSENTANT AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE**

---

CONSIDÉRANT QUE la convention d'affiliation entre le Réseau Biblio de la Montérégie et la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu selon laquelle toute municipalité s'est engagée à nommer par voie de résolution son

représentant désigné auprès du Réseau Biblio de la Montérégie.

CONSIDÉRANT QUE le représentant désigné est membre du conseil municipal et que son rôle est, entre autres, de voir aux intérêts de la bibliothèque au sein du conseil municipal et d'assurer le lien entre la bibliothèque municipale et la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Madame Cynthia Levesque :

De désigner Laurence Hamelin, conseillère du district #1, représentante auprès du Réseau Biblio de la Montérégie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-288 2.7 CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2025-11-276 APPROUVANT LE BUDGET DE LA RÉGIE DE L'AQUEDUC**

---

CONSIDÉRANT QUE le montant de la quote-part de la Municipalité pour le budget 2026 de la régie de l'aqueduc est de 80 895 \$ plutôt que les 77 054 \$ inscrits dans la résolution de novembre;

CONSIDÉRANT QUE Les documents joints à la résolution attestent du bon montant de la quote-part;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Cynthia Levesque :

De modifier la résolution # 2025-11-276 approuvant le budget de la régie de l'aqueduc avec la quote-part de 80 895 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-289 2.8 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2026**

---

Il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Laurence Hamelin :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de 2026 prévoyant les dates suivantes:

20 janvier; 10 février; 3 mars; 7 avril; 5 mai; 2 juin; 7 juillet; 18 août; 15 septembre; 6 octobre; 10 novembre; 8 décembre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

---

### **4. COMMUNICATION**

**2025-12-290 4.1 APPUI AU PROJET « PROTECTION ET CONSERVATION DE L'HABITAT DES ESPÈCES EN PÉRIL DU BAS-RICHELIEU 2026-2029 »**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui moral de la part de « Connexion Nature » un organisme à but non lucratif axé sur la protection et la mise en valeur des milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est sensible à la préservation de l'environnement et du cours d'eau le Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation de la protection de nos espèces en périls dans la région est également importante pour la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre de présentation « Connexion nature » sur leur intention et leur activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Madame Laurence Hamelin :

D'appuyer Connexion Nature dans leurs démarches de préservation et la mise en valeur des milieux naturels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

### **5. FINANCES**

**2025-12-291 5.1 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER)**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois de novembre totalisant la somme de 120 568.21 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre totalisant la somme de 862 195.98 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-292 5.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ FINAL ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DANS LES RANGS DU BRÛLÉ ET DU RUISSEAU LAPRADE NORD**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé le contrat de resurfaçage des rangs du Brûlé et Laprade Nord à l'entreprise Pavage Axion au montant de 662 249.97 \$ avant taxes, par la résolution 2025-08-222;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture finale avec la recommandation de l'ingénieur

pour l'acceptation provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose de surplus non affecté pour payer une partie de la dépense et ainsi réduire le montant de l'emprunt final lié au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'autoriser le paiement à l'entreprise Pavage Axion du montant de 620 700.98\$ qui exclut la retenue finale de 5 % (31 035.05\$);

D'autoriser l'affectation d'une somme de 400 000 \$ du surplus non affecté pour le paiement de la facture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-293 5.3 AUTORISATION DE VERSER AU CARREFOUR COMMUNAUTAIRE LE MONTANT DE LA SUCCESSION PAYANT POUR L'ANNÉE 2026**

---

CONSIDÉRANT QUE l'argent versé à la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu par la Ville de Saint-Ours, via la succession Payan, doit obligatoirement servir à l'aide directe aux démunis;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour communautaire est un organisme à Saint-Roch-de-Richelieu dont la mission comprend l'aide alimentaire et que la somme versée par la succession Payan va directement à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Madame Cynthia Levesque :

D'autoriser le versement du montant de 7 389 \$ au Carrefour communautaire de Saint-Roch-de-Richelieu pour l'aide alimentaire offerte à la population qui en ont besoin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-294 5.4 ACCEPTATION DU BUDGET 2025 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION PIERRE-DE SAUREL**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter le budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel en tant qu'organisme partenaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cynthia Levesque et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'accepter le budget révisé 2025 de l'Office Municipal d'habitation Pierre-De Saurel au montant de 2 702 167 incluant le remplacement, l'amélioration et la modernisation tel qu'accepté dans son plan pluriannuel d'intervention (PPI).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 6. BIENS ET SERVICES

### 2025-12-295 6.1 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À BISSONNETTE EXCAVATION INC. POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX POUR LA SAISON 2025-2026

---

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la période 2023-2025 a été octroyé par appel d'offres à l'entreprise Bissonnette excavation au montant de 22 995 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne prend plus en charge le stationnement de l'entrée de service entre l'Église et le presbytère et le stationnement du Centre communautaire, 878 rue Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE les deux espaces précédemment mentionnés sont pris en charge par la Fabrique de l'église et que ceux-ci facturent une partie du coût annuel du déneigement à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Madame Cynthia Levesque :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Bissonnette Excavation inc. au montant de 23 000 \$, avant taxes, pour le déneigement des stationnements municipaux conformément au cahier des charges soumis pour la période se terminant le 30 avril 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-296 6.2 OCTROIS D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À L'ENTREPRISE SOLUTION SERVICES D'ENTRETIEN INC. POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

---

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit les prix forfaitaires par lieux et des prix par items sur demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Madame Laurence Hamelin :

D'octroyer le contrat pour l'entretien ménager des locaux municipaux à l'entreprise Solutions services d'entretien inc. pour une année additionnelle se terminant le 30 janvier 2027, et ce aux mêmes conditions prévues dans le contrat actuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-297 6.3 ADOPTION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME MUNICONSEIL AVOCATS POUR LES CONSULTATIONS JURIDIQUES VERBALES DE L'ANNÉE 2026**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recourt déjà au service de cette firme à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'accepter l'offre de service de la firme Municonseil avocats au montant de 2000 \$ avant taxes, pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-298 6.4 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR L'ANNÉE 2026**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la proposition de contrat d'assurance responsabilité pour l'année 2026 du fonds d'assurance des municipalités du Québec, affilié à la Fédération québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les services du fonds sont adaptés au besoin des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De renouveler le contrat d'assurances responsabilité pour l'année 2026 avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec au montant 78 369.91 \$, taxe incluse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **2025-12-299 7.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE SERVICE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL POUR L'ANNÉE 2026**

---

CONSIDÉRANT QUE le Service animalier Pierre-De Saurel et régions a soumis un projet d'entente avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente prévoit le paiement à l'organisme d'une somme de 6,68 \$ par habitant, basé sur le décret gouvernemental adopté au mois de décembre de l'année précédente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin et appuyé par Monsiuer Martin Évangéliste :

De renouveler l'entente entre la Municipalité et le Service animalier Pierre-De Saurel pour l'année 2026;

D'autoriser le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **2025-12-300 7.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 473-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

L'avis de motion est donné par monsieur Guy Nadon que le projet de règlement 473-2025 modifiant le règlement de régie interne du comité consultatif d'urbanisme afin d'y ajouter un membre citoyen portant ainsi le total de membres votant à 9 : 3 élus et 6 citoyens.

### **2025-12-301 7.3 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 473-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Il est procédé au dépôt du projet de règlement 473-2025 modifiant le règlement de régie interne du comité consultatif d'urbanisme qui a été donné par monsieur Guy Nadon.

**2025-12-302 7.4 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 474-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 220 AFIN D'AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATIF DANS LA ZONE AGRICOLE AA**

---

l'avis de motion est donné par madame Laurence Hamelin que le projet de règlement 474-2025 sera déposé afin de permettre l'usage récréatif dans la zone agricole Aa.

**8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

**8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS PRÉCÉDENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS.**

---

Il est procédé au dépôt du rapport du mois de novembre sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

**2025-12-303 8.2 DEMANDE D'AUTORISATION AU PIIA POUR LE 1109 RUE SAINT-JOSEPH**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de construction dans le secteur de Cité Anéda;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a proposé un nouveau modèle de maison;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle se situe sur le lot 6 635 679 à l'intersection des rues Arthur-Priem et Saint-Joseph, immédiatement voisin du bassin de rétention;

CONSIDÉRANT QUE la firme Géoterra arpenteurs-géomètres a préparé un plan projet d'implantation daté du 12 novembre 2025 sous les minutes 3914;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de la séance du 25 novembre dernier conditionnellement à l'ajout d'éléments caractéristique

d'une façade avec porte principale sur la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a évalué le critère du Règlement PIIA 444-2023 prévoyant que l'entrée principale doit être marquée par une composition architecturale distincte;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que le critère n'est pas respecté, car selon la configuration et l'implantation de la maison la façade apparaît être située sur Arthur-Priem et non sur Saint-Joseph comme elle se devrait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Laurence Hamelin :

De refuser la demande tel que modifié le 28 novembre suivant les recommandations du C.C.U. pour le motif énoncé dans les considérants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-304 8.3 DEMANDE D'AUTORISATION AU PIIA POUR LE 514 RUE GARY**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de construction dans le secteur de Cité Anéda;

CONSIDÉRANT QUE le modèle présenté se nomme la Fleury;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle avait été accepté sur le terrain voisin du lot 6 635 710, mais que cette demande est déplacée sur le lot 6 635 711;

CONSIDÉRANT QUE ce modèle d'unifamiliale isolé à un étage avec garage intégré est le premier modèle de la rue;

CONSIDÉRANT QUE la firme Géoterra arpenteurs-géomètres a préparé un plan projet d'implantation daté du 29 septembre 2025 sous les minutes 3835;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable à la séance du 25 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA sont respectés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Larivière et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'accepter la demande et d'abroger par le fait même la résolution 2025-05-156 adoptée en mai 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2025-12-305 8.4 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 25 NOVEMBRE 2025**

---

CONSIDÉRANT QUE la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme s'est tenue le 25 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance est déposé en vue de son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Cynthia Levesque :

D'adopter le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme de novembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**10. LOISIRS ET CULTURE**

---

**11. AFFAIRES DIVERSES**

**11.1 DÉPÔT DE DOCUMENTS EN RÉPONSE AUX QUESTIONS DU PUBLIC DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 18 NOVEMBRE DERNIER**

---

Il es procédé au dépôt de documents en réponse aux questions du public lors de la séance du 18 novembre.

Extrait du PV de la séance du 18 novembre :

Mme Micheline Desrochers s'approche du micro :

- Elle est heureuse de la bonne

entente au nouveau conseil

- Elle échange avec les élus sur sa demande que les organismes soient tous convoqués à une rencontre pour coordonner les dates des différentes activités et ainsi ne pas se nuire entre eux.
  - Une invitation sera envoyée sous peu aux organismes pour une rencontre en janvier.
- Elle demande si c'est possible de renouveler le programme PIEDS (exercice pour le maintien d'équilibre chez les aînés) qui est offert par le CISSS au Centre communautaire Chapdelaine.
  - Le programme est tournant dans les différentes municipalités. Nous demandons des prix pour connaître le cout de l'offrir.
- Elle mentionne qu'une réparation d'asphalte doit être faite sur la rue Saint-Joseph.
  - Une vigilance des travaux publics est déjà en place pour le colmatage hivernal de nid de poule sur ce tronçon.

Monsieur Maxim Hamon

- Il réclame un meilleur respect des limites de vitesse dans les rues. Il dit même avoir déjà vu le véhicule identifié de la Municipalité dépasser la limite. Il veut que des gestes concrets soient posés.
  - Un suivi par courriel a été fait à Monsieur. À court terme, nous invitons tous les citoyens à signaler les enjeux spécifiques à la SQ.

Monsieur Steeve Coll

- Demande à voir l'organigramme de la Municipalité ainsi que la description des tâches des différents postes.
  - L'organigramme est déposé.
- Il demande qu'un compte rendu des questions des citoyens soit ajouté au procès-verbal des séances du conseil.
  - La pratique est mise en place et des améliorations seront apportées au besoin.
- Il propose que les processus d'embauche à la Municipalité impliquent tous les élus qui souhaitent y participer.
  - Cette question relève directement du conseil et des orientations qu'ils prennent.
- Il demande également quels sont les Municipalités avec lesquels il est le plus pertinent de se comparer.
  - Le maire a répondu qu'on se compare souvent à Sainte-Victoire-de-Sorel et Sainte-Anne-de-Sorel

#### Mme Claudette Saint-Laurent

- Elle questionne le conseil sur leur intention relativement au règlement 220-41-2018 qui aurait besoin d'être changé afin de permettre au garage BRL mécanique d'opérer en toute conformité avec le règlement.
  - Le maire a répondu qu'il y a plusieurs dossiers qui retiennent l'attention du nouveau conseil à la suite de l'élection. Ce dossier sera certainement abordé dans les prochaines semaines.

## **12. CLÔTURE**

### **12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

### **12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

### **2025-12-306 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Laurence Hamelin :

De lever la séance à 20 h 50

La prochaine séance du conseil se tiendra le 20 janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ